

Les candidats, âgés d'au moins 17 ans et de niveau CAP ou BEPC, sont d'abord soumis à un examen psychotechnique ; ils sont placés comme stagiaires dans les différents Centres du département : Cayenne, Kourou, St-Jean, ou envoyés soit aux Antilles, soit en Métropole. Ceux de Kourou et de St-Jean sont hébergés, ceux qui quittent le département ont leur voyage payé par le FASSO. Tous sont rémunérés dans les mêmes conditions qu'en Métropole.

Tableau I - EVOLUTION DES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Candidats	568	431	663	592	713	521		707
Admis en formation	58	76	98	96	102	128		106
(dont hors Guyane)	(25)	(30)	(39)	(36)	(46)	(69)		
Admis en préformation	—	—	20	59	38	19		
Salaire - Formation (MF)	—	—	—	520	580,6	722,4		
Préformation (MF)	—	—	—	90	45,9	33,1		

L'Association Guyanaise pour la Formation Professionnelle des adultes gère deux centres. A Cayenne, un centre forme des sténo-dactylographes correspondanciers depuis 1968, et plus récemment des aides-comptables, au cours de stages de 9 mois qui peuvent être suivis par 13 élèves à la fois dans chaque section. A Kourou, le centre comprend 5 spécialités : électromécanique, électronique, diesel, soudage-tuyautage, coffrage-boisage. La durée des stages est de 45 semaines en régime d'internat. Le nombre de stagiaires est de 24 en formation et de 19 en préformation.

Par ailleurs, à St-Jean du Maroni, dans les bâtiments rénovés du bain, l'Armée a ouvert en 1963 un centre de formation professionnelle où les jeunes Antillais et Guyanais peuvent exécuter un service militaire adapté. Ils y apprennent un métier dans les spécialités les plus diverses : bâtiment, tôlerie, chaudronnerie, mécanique automobile, formant en tout 11 ateliers dont l'encadrement technique est assuré par des moniteurs métropolitains engagés volontaires. Sur 160 postes de stagiaires occupés en permanence par roulement, 33 le sont à titre civil. Les certificats de formation professionnelle sont délivrés au titre du Ministère du Travail. Enfin, à St-Laurent, un centre de préformation, annexé au CET, peut accueillir 20 stagiaires.

L'ensemble des actions de l'AGFPA représentait en 1977 un budget de l'ordre de 3 500 000 F alimenté à 85 % par des subventions du Ministère du Travail.

E - Les études supérieures

L'Ecole de Droit de Fort-de-France, Institut Vizioz, a ouvert vers 1960 une antenne à Cayenne et à Kourou pendant quelques temps, surtout destinée à la préparation de la Capacité en droit en vue de la promotion professionnelle des salariés, mais également de la première année de licence en droit, les autres années se faisant par correspondance. Des enseignants de Fort-de-France en mission et des personnalités locales, notamment de la Magistrature, assurent l'enseignement.

En 1977, sur 38 inscrits en 1^{ère} année de Capacité, 20 se sont présentés à l'examen et 13 ont été reçus ; sur 10 de deuxième année, 7 ont été définitivement reçus. Pour le DEUG de 1^{ère} année, sur 18 inscrits, 6 ont été reçus, en deuxième année, 3 sur 7 ; en licence 2 sur 3 et en maîtrise 2 sur 4.

En 1978, le nombre d'étudiants était respectivement de 78 et 13 pour chacune des années de Capacité, de 40 pour le DEUG 1^{ère} année, et 15 pour les années suivantes.

Si l'on en juge par les statistiques, l'école ne cesse de progresser et la proportion de succès aux examens de s'améliorer. Le budget de l'école s'élève à 131 000 F dont 53 000 pour l'enseignement, 32 000 en voyages et frais de mission, le reste en frais de fonctionnement, locaux ou achats de livres.

A cette exception de l'Ecole de Droit et, à Kourou, d'une Section de préparation au Brevet de Technicien Supérieur en électronique qui comptait 16 étudiants pour ses 2 années en 1977-1978, l'enseignement supérieur doit être suivi aux Antilles ou en Métropole.

Parmi les étudiants guyanais - plus exactement nés de parents résidant en Guyane - inscrits en dehors du département, on constatait en 1977-1978 qu'assez peu l'étaient dans le ressort académique : 4 à Fort-de-France pour le Droit et les Lettres et 2 pour les Brevets de Technicien Supérieur, 7 à Pointe-à-Pitre pour les Sciences. Ceci s'explique en partie par le fait que leur voyage pour les Antilles ne leur est pas remboursé, tandis qu'il l'est pour la Métropole.

Les étudiants qui y sont inscrits seraient 46 en Lettres, 43 en Droit et Sciences Economiques, 40 en Médecine, 24 en Sciences, 7 en Pharmacie, au total 173. Paris en reçoit le plus grand nombre : 66, suivi par Montpellier 46, Bordeaux 26, le reste étant réparti entre 11 villes universitaires. Sur l'ensemble des 185 étudiants hors Guyane, 65 sont titulaires d'une bourse de l'Etat ou du Département (38 garçons et 27 filles).

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

DELAUNAY, C. Le Développement scolaire dans le département de la Guyane. *In* : Regards sur la Guyane. Paris, SPEI, 1974, pp. 47-55.

L'Enseignement en Guyane française. *Bulletin de l'Agence générale des colonies*, 1925.

Guyane. Paris, Ministère de l'Education Nationale, 1946. (Carnets de documentation sur l'enseignement dans la France d'Outre-Mer. 13.)

Statistiques des enseignements. Tableaux et informations. (Vanves, Ministère de l'Education Nationale, Service central des statistiques et sondages). Annuel.

Autres sources :

Rapports annuels des organismes suivants :
CENTRE HOSPITALIER. Cayenne.
INSPECTION ACADEMIQUE. Cayenne.
INSPECTION DU TRAVAIL. Cayenne.
SERVICE D'AGRONOMIE. Cayenne.

Laurence HOEPPFNER - 1978

SPORTS ET LOISIRS

A - Les sports

Le service de la Jeunesse et des Sports, créé en 1952, était à l'origine rattaché à l'Inspection Académique, à l'instar de tous les services départementaux de la Jeunesse et des Sports. Depuis, il a connu les situations les plus diverses selon que les administrations centrales étaient elles-mêmes ministère à part entière ou secrétariat d'Etat. En 1962, il relevait d'un chef de service différent de l'inspecteur d'Académie et, en 1974, il était érigé en Direction comme tous les services du département. Quoiqu'il en soit, il garde toujours des liens très étroits avec ceux de l'Education, tant pour son fonctionnement - le personnel administratif en provient en partie - que pour les buts poursuivis et les objectifs qui sont souvent complémentaires.

Le personnel de la direction compte 14 postes, soit celui du directeur, 6 pour la partie administrative, 7 du point de vue technique (4 au sport civil et 3 au sport scolaire), et les enseignants dans les établissements sont au nombre de 25.

Les crédits qui proviennent du budget de l'Etat ont évolué de la façon illustrée par la figure 1.

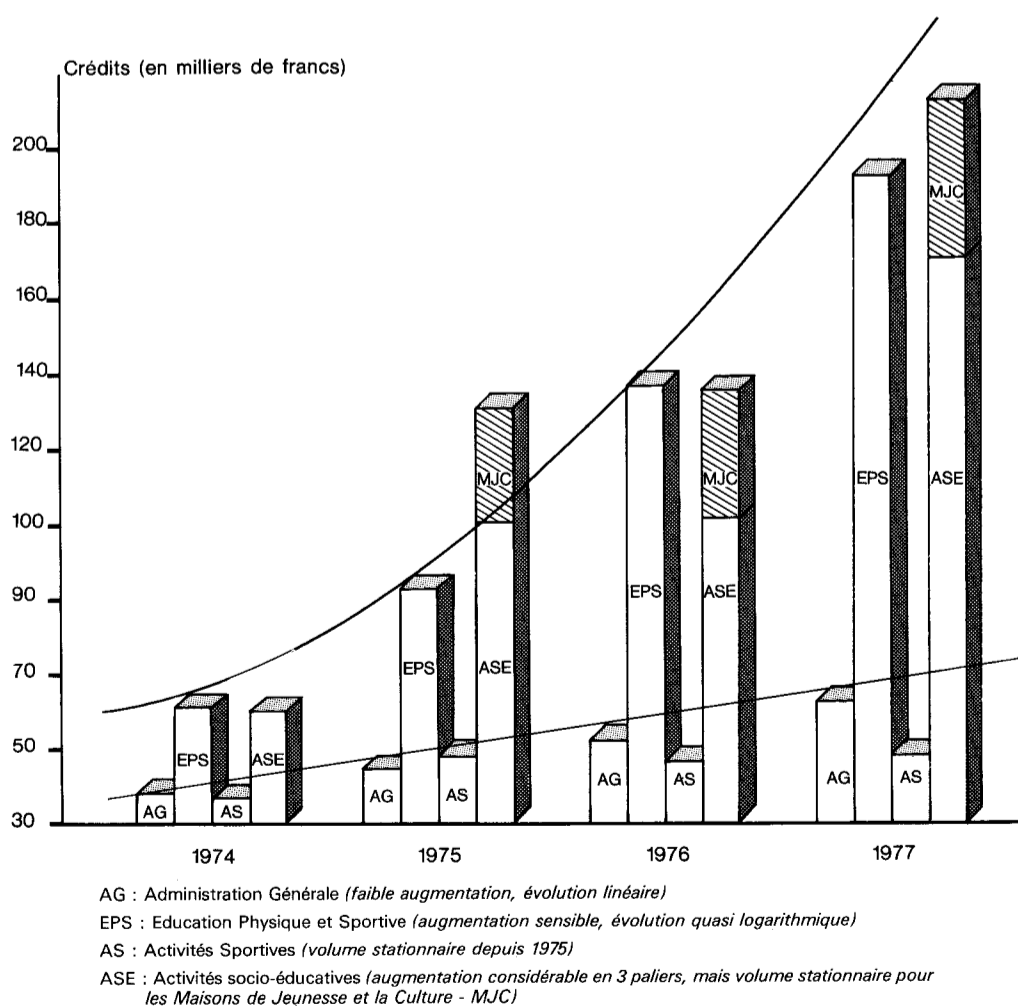


Fig. 1. - Volume des crédits affectés à la Jeunesse et aux Sports de 1974 à 1977.

1 - L'éducation sportive scolaire

Au niveau de l'école, par ses enseignants qualifiés, et dans le secteur non scolaire par son personnel technique directement rattaché à la Direction départementale ou provenant de la Direction régionale des Antilles-Guyane ou de la Métropole, le Service de la Jeunesse et des Sports contribue à faire de l'Education Physique et Sportive (EPS) une discipline à part entière.

Afin de permettre au personnel de l'école élémentaire de maîtriser convenablement son enseignement, des stages de formation et de perfectionnement sont organisés sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique départemental, en liaison avec les services intéressés de l'Inspection Académique et de l'Ecole Normale. Le personnel d'Education Physique enseignant dans le second degré bénéficie lui aussi de stages départementaux ou régionaux organisés dans le cadre de la formation continue.

Les associations sportives scolaires sont regroupées au sein de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP) dans le premier degré, et de l'Association Sportive Scolaire et Universitaire (ASSU) dans le second degré. Il convient de noter le caractère de sensibilisation plus généralisé de l'USEP où l'accent est mis sur les « épreuves de masse », alors qu'au niveau de l'ASSU l'aspect « compétition » prend son véritable sens dans la stricte application de règlements spécifiques à chaque discipline sportive (individuelle ou collective).

Enfin, l'organisation des épreuves physiques aux différents examens sanctionne la formation suivie au cours de la scolarité, du certificat d'études au baccalauréat. En 1977, sur 906 garçons et 1 157 filles inscrits aux différents examens (CEP - CAP - BEPC - BE, etc...) 555 garçons et 693 filles ont obtenu plus de la moyenne aux épreuves physiques. A cette occasion, il faut attirer l'attention sur l'effort à consentir au profit de la natation, un faible pourcentage de garçons et de filles seulement sur ces effectifs en ayant subi l'épreuve facultative.

2 - Les équipements sportifs

La Direction départementale dispose chaque année d'une enveloppe budgétaire, en crédits d'Etat de 1 500 000 F environ, destinée à aider les collectivités locales à financer leurs équipements sportifs ou socio-éducatifs. Les subventions accordées peuvent atteindre des taux de 85 % de la dépense subventionnable pour les équipements sportifs et de 75 % pour le secteur socio-éducatif.

Cependant, l'insuffisance des ressources des collectivités ne leur permet pas toujours de faire face aux besoins créés par la pratique de l'EPS dans les établissements scolaires du second degré. Afin que les élèves puissent suivre un enseignement normal, l'Etat a construit à sa charge, de manière tout à fait exceptionnelle, des équipements dans certains établissements scolaires. Mais les difficultés d'utilisation de ces installations par les organismes sportifs civils a fait critiquer cette solution qui, en définitive, n'intéresse qu'une fraction très limitée de la population. Il s'agissait d'ailleurs d'une dérogation spéciale aux DOM, compte tenu de leur état de sous-équipement.

Par ailleurs, la plupart des communes ont été dotées depuis lors d'installations, modestes certes, stades ou terrains de sports, mais qui permettent à l'ensemble de la population d'exercer le sport de son choix.

En plus des équipements mentionnés ci-dessus, il est bon de rappeler ceux dont l'Armée dispose à Cayenne, au quartier Loubère et au Camp de Tigre (équipements de plein air : stades, piscines, salles pour sports de combat, etc...), ainsi qu'à St-Jean du Maroni. Ces installations sont parfois utilisées par les civils, surtout pour le football et le judo.

3 - Le sport extra-scolaire

Dans le secteur extra-scolaire, la Direction à la Jeunesse et aux Sports (DJS) intervient en matière de sport pour toutes les questions concernant les clubs, associations, comités ou ligues, avec des crédits spéciaux employés à les subventionner, en fonction de leurs activités et de leur rayonnement auprès des jeunes, et organiser des stages de formation de cadres dans les différentes disciplines sportives et des stages de perfectionnement technique réservés aux athlètes. Ces stages ont lieu soit au Centre Régional d'Education Physique et Sportive (CREPS) de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), soit dans le département sous la responsabilité d'un conseiller technique régional (CTR). Des bourses de voyage sont encore attribuées à des cadres nationaux pour diriger des stages de haut niveau ou à de jeunes espoirs qui vont participer à certains stages nationaux en Métropole.

Les municipalités, de leur côté, jouent souvent un rôle important en matière de sports ; non seulement elles fournissent les équipements, participent financièrement à leur achat, mais elles pouvoient même parfois à l'animation de certains centres et aident à former les équipes d'encadrement de bon nombre d'associations. Il convient de signaler que, dans un premier temps, les communes se sont surtout préoccupées de se doter d'un stade, voire d'un simple terrain de football - sport de prédilection.

4 - Les associations sportives

Seize comités ou ligues regroupent toutes les sociétés affiliées régulièrement aux fédérations sportives (11 olympiques et 5 non olympiques) ; ce sont l'athlétisme, la boxe, le basket-ball, le cyclisme, la danse, le football, le hand-ball, le volley-ball, le judo et disciplines associées, la natation, la pétanque, le rugby, le tennis, le tennis de table, le tir, le yachting à voile.

En 1976, il y avait 65 clubs et 3 601 licenciés, passés en 1977 à respectivement 118 et 4 735, soit environ 3 000 sportifs (sans compter 900 scolaires) pour une population de 55 000 habitants. Sur 3 601 licenciés, la ligue de football en compte à elle seule 1 196, en 32 clubs dont 16 civils et 16 corporatifs.

Le Père du Saint-Cœur de Marie, par le peintre français Jean-Baptiste Deshayes, 1873, musée de la cathédrale de Cayenne.

Cependant, pour le clergé, la reprise est longue. En 1836, il n’y avait pas plus de 8 prêtres, dont 2 à Mana, et comme paroisses en dehors de Cayenne, qu’Approuague et Sinnamary dont église et presbytère venaient d’être achevés. Du point de vue de l’enseignement, une école des Frères des Ecoles Chrétiennes fonctionne de 1824 à 1831. En 1843, l’enseignement congréganiste gratuit fait ses débuts avec les Frères de l’Instruction Chrétienne de Plœrmel. En 1854, ils reprennent l’ancien collège des Jésuites ; en 1864, une Ecole d’Agriculture est fondée sur le domaine Vidal à Rémire.

Les Pères du Saint-Cœur de Marie après leur fusion avec la Congrégation du Saint-Esprit installent une communauté en 1851, à l’instigation du Père Liberman, mais ne s’implantent véritablement qu’en 1866. C’est parmi eux qu’à partir de 1868 vont être désormais choisis les préfets apostoliques. En 1854, les Jésuites reviennent comme aumôniers du bagne, tous les autres ordres s’étant recusés. Ils furent jusqu’à 30 et payèrent leur tribut à la mort, comme leurs administrés. Ils durent cependant renoncer à leurs activités en 1873, la législation nouvelle les empêchant pratiquement d’exercer leur ministère. En même temps que les Jésuites, les Sœurs de Saint-Paul seront aussi au bagne au nombre de 12. Les populations de l’intérieur commenceront à être visitées en 1873, mais aucune installation n’est envisagée en raison des difficultés de communication.

Avec la troisième République, l’enseignement congréganiste devient l’enjeu d’une lutte féroce. Le conseil général demande sa suppression et le départ des 17 Frères de l’Instruction Chrétienne devient effectif dès 1881, suivi de la fermeture des écoles des Sœurs en 1889. Les 28 Sœurs de Saint-Joseph tenaient 10 écoles primaires avec 571 élèves entre Roura et St-Laurent, assuraient le catéchisme des adultes et dispensaient des soins aux malades. En 1892, sous le Gouverneur Grodet, les relations entre l’Eglise et l’Administration sont très détériorées. Le Père Guyodo, arrivé à Cayenne en 1852 et préfet apostolique depuis 1885, doit quitter la Guyane. Il va s’installer au Gabon et meurt en 1897. En 1900, ses anciens paroissiens feront revenir à leurs frais sa dépouille et l’inhumeront dans la future cathédrale de Cayenne. En 1894, c’est la congrégation du Saint-Esprit elle-même qui doit quitter la Guyane. Les Sœurs de Saint-Paul furent expulsées de l’hôpital et de l’Hospice en 1903, mais la population s’opposa à leur départ. C’est à ce moment que les 8 qui restèrent créèrent leur clinique de la place des Palmistes.

Ces difficultés ont profondément affecté l’Eglise de Guyane, le clergé séculier assure difficilement la suc- cession et des paroisses doivent être fermées. Quant à l’état des bâtiments, leur entretien étant du ressort des municipalité qui n’en avaient pas les moyens, il rappellera « la grande pitié des églises de France ». L’église de Matoury était tombée ; celle de Macouria menaçait ruine ; de même les presbytères de Kaw et de Tonné- grande. Les églises de St-Laurent et de Sinnamary étaient devenues deux fois trop petites pour leur popula- tion. En 1925, on ne comptait plus que 11 prêtres. La Congrégation du Saint-Esprit est alors admise à se réins- taller et l’Eglise Catholique repart avec ardeur. Des missionnaires vont s’occuper de l’intérieur et notamment des placers ; ils sont habilités par l’autorité à exercer les fonctions d’officier d’état civil sur tout le territoire de l’inini. Les Sœurs de Saint-Joseph commencent l’évangélisation des Indiens de l’estuaire de la Mana vers 1936. Les Sœurs franciscaines de Marie arrivent en 1931 et vont surtout s’occuper de l’enseignement et de l’hôpital de St-Laurent. En 1933, la préfecture apostolique jusque là dépendante de la Sacrée Congrégation de la Propagande est transformée en vicariat apostoiique qui deviendra lui-même évêché en 1956 - ce que les Antilles avaient déjà obtenu depuis 1850.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

2 - Statut actuel

L’évêché de Cayenne est rattaché depuis 1967 à la province ecclésiastique des Antilles dont le siège est l’archevêché de Fort-de-France. Il fait partie de la Conférence épiscopale de France et adhère aussi à celle des Caraïbes avec voie consultative. Du point de vue nciature apostolique, il relève du Port-au-Prince.

Juridiquement l’Eglise de Guyane n’est pas régie par la loi sur la séparation de l’Eglise et de l’Etat (9 déc. 1905), pas plus qu’elle n’a connu le Concordat de 1801. Son régime est celui de la constitution civile du clergé (1790) et l’ordonnancement du 27 août 1828 (modifiée le 22 août 1833) qui, par son article 54, établit à propos du gouverneur que « son autorité sur les ministres de la religion s’exerce conformément aux ordonnances, édits et déclarations ; mais la surveillance spirituelle et la discipline ecclésiastique appartiennent au préfet apostolique ou autre supérieur ecclésiastique ».

Il s’avère que la religion catholique a un caractère officiel. L’évêque est chef du service du culte et comme tel sa nomination est enregistrée au Bulletin Officiel du département. Les prêtres sont nommés à leur charge par le préfet sur présentation de l’évêque et payés par le département à peu près au même taux que les instituteurs stagiaires bénéficiant aussi de certains avantages sociaux. Les traitements précédemment versés par l’Etat sont portés depuis la loi des finances du 13 avril 1900 au budget du département. Toutefois le nombre de postes a été limité à 22. Les églises et presbytères datant d’avant 1940 appartiennent au département ou aux communes et doivent en principe être entretenus par leurs soins. Les bâtiments plus récents ont eu un financement privé.

La cathédrale et son presbytère sont gérés par un Conseil de fabrique. La mission catholique a aussi des biens propres qui relèvent de l’évêque, mais les modifications à son domaine sont soumises à l’agrément du préfet et du ministre de l’intérieur.

Un syndicat ecclésiastique créé le 8 avril 1951, sous la dépendance de l’évêque et de son conseil, s’occupe de la construction de nouvelles églises financées en partie par les économies des prêtres, le départe- ment n’intervenant alors que pour leur entretien et les réparations.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

3 - Les lieux

Du point de vue implantation, la Guyane comprend 19 paroisses ; des églises existent dans chaque com- mune et contribuent largement à leur donner un cachet vieille France. Cependant beaucoup, à l’origine en bois et n’ayant reçu qu’un entretien précaire, durent être reconstruites et de la sorte le nombre de bâtiments anciens est peu élevé ; aucun n’a donc de caractère artistique comme en Martinique ou en Guadeloupe.

Cayenne est évidemment la mieux pourvue. Sa plus grande église, consacrée au Saint-Sauveur et pro- mue en 1933 à la dignité de cathédrale, a été commencée en 1824 et construite en 8 ans en presque totalité grâce au participations des fidèles ; elle a été agrandie, par contre, en 1930 et 1935, du côté du chœur, sur des crédits de l’Etat. Elle peut facilement contenir 1 000 personnes, le territoire de la paroisse comptant 12 500 habitants.

Avec l’extension de la ville après 1945, d’autre édifices devenaient nécessaires, qui furent construits suc- cessivement dans les nouveaux quartiers :

- en 1957, l’église Saint-Louis au quartier Mirza, reconstruite en 1972 de façon très moderne, en béton, avec 800 places, financée par l’évêché (quêtes, souscriptions), pour desservir 11 000 habitants ;

- en 1968, la Sainte-Famille, cité Grand, avec 200 places, et depuis 1975 une desserte à Baduel (Notre-Dame de l’Espérance), l’ensemble de la paroisse comptant 3 100 habitants ;

- en 1970, Saint-Antoine, à la cité Zéphyr, avec 300 places, pour 3 900 habitants ;

- la chapelle Sainte-Geneviève, à la gendarmerie, sert à la paroisse militaire.

Une chapelle a été ouverte en 1977 au Degrad des Cannes et une autre est en projet près de l’hôpital Saint-Paul. Le doyenné de Cayenne compte encore plusieurs paroisses dans les communes voisines : Rémire fondée par les Jésuites au XVII^e siècle, avec une chapelle paroissiale à Montjoly construite en 1940.

Matoury, Tonnégrande, dont les églises datent de 1862 ; Montsinéry, Tonate (agrandie en 1940) et Roura ; la chapelle du Degrad Edmond, transférée en 1978 à Cacao, à la suite de l’arrivée des réfugiés Hmong qui y ont été installés.

Le doyenné de Sinnamary comprend trois paroisses. Sinnamary a une église reconstruite en ciment en 1939. Les dessertes sont : Corossony, à 10 km sur la route de St-Laurent, et St-Elie, d’accès difficile au cœur de la forêt.

Iracoubo, dont l’église est célèbre par les peintures qu’y a faites un bagnard, au début du siècle, dessert Trou Poisson et Yanouu.

Kourou possède maintenant deux lieux de culte : l’église ancienne dans le vieux village, construite par les Jésuites avant la révolution, et un bâtiment très moderne achevé en 1975, qui doit servir également aux cul- tes protestants sous le nom de Centre Oeuménique. A signaler la chapelle désaffectée de l’île Royale, décorée aussi par un bagnard, qui était tombée en ruine mais a retrouvé en 1970 un toit neuf assurant désormais sa pro- tection.

Le doyenné de St-Laurent comprend deux paroisses. St-Laurent dont l’église, ancienne chapelle du bagne, a été restaurée en 1972 ; elle comporte une desserte à St-Jean qui a repis une nouvelle vie avec l’instal- lation du SMA. Apatou, petit centre en pleine croissance chez les Boni du Bas Maroni, a été créé en 1972 comme mission dépendant directement de l’évêché.

Mana dont l’église en bois très typique a remplacé en 1938 la chapelle de la Mère Javouhey. Il y a une desserte à Aouara chez les Indiens qui sont tous catholiques, une chapelle aux Hattes, construite en 1956 et rebâtie en 1969, et une autre au sanatorium d’Acarouany.

Le secteur de l’Approuague - Oyapock a deux paroisses : St-Georges, dont dépendent Ouanary, avec son église et son presbytère, R. Trois Palétuviers et Camopi ; Régina, dont l’église est de 1950, avec des des- ertes à Guisanbourg (église datant de 1832) et à Kaw (église restaurée en 1977).

Saül, sans prêtre résidant depuis 1962 (église refaite en 1964) est desservi directement par Cayenne ; les dessertes de Souvenir (le premier poste de l’inini 1937), Patience, Didier ont été abandonnées aussi faute d’habitants.

Le secteur du Haut Maroni comporte à la fois une paroisse à Maripasoula qui dessert aussi, en aval du fleuve, Wacapou, (premier lieu d’installation en 1947), et Papaichton, et un centre paroissial à Grand Santi.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

4 - Les personnes

a - Le clergé

En principe chaque paroisse devrait avoir son curé résidant. Mais l’importance du clergé, un peu moins de 30 prêtres, ne le permet pas, que ce soit celui appartenant à la Congrégation du Saint-Esprit ou les prêtres séculiers, pour la plupart métropolitains aussi, venus du Séminaire des colonies ou plus tard au titre de l’ency- clique *Fideli donum*.

La moyenne d’âge du clergé est élevée (plus de 50 ans). Plus d’un prêtre a célébré ses noces d’or sacer- dotales et laissé son nom en Guyane : Monseigneur Fabre, mort en 1933 après 52 ans de séjour, l’abbé Raffray en 1936 après 50 ans, Monseigneur Didier en 1976 après 46 ans. Il n’y a pratiquement jamais eu de recrutement local, au moins de 1876 à 1975, et les candidats à la prêtrise doivent de toute façon recevoir leur formation en Métropole.

Dans ces conditions, un certain nombre de paroisses, bien que pourvues d’une église et d’un presbytère, ne peuvent être desservies que de Cayenne, ce qui est aujourd’hui facile, par la route (Montsinéry, Tonné- grande, Tonate, Roura) ou même par avion (Régina et Saül, ici beaucoup plus rarement). Le nombre de leurs habitants ne justifierait d’ailleurs pas non plus une présence permanente. Certaines paroisses exigent de leurs titulaires une grande mobilité pour visiter de temps à autre tous leurs fidèles dispersés, que ce soit le long de l’Oyapock ou du Maroni - et c’est pour cette raison notamment qu’un centre paroissial a dû être créé à Grand Santi, malgré l’intérêt qu’il y aurait pour les prêtres à vivre moins isolés, en petites communautés.

A Cayenne par contre, une grande partie des effectifs ont été regroupés, et c’est normal puisque s’y trouvent les 3/5 de la population et que s’y déploient les activités les plus diverses. Parmi celles-ci, il faut signa- ler le foyer Don Bosco, ouvert en 1939 à Montjoly, qui est un orphelinat où l’on enseigne l’agriculture et l’arti- sanat rural.

Plusieurs paroisses entretiennent aussi des « homes indiens », internats qui accueillent les jeunes gens des populations tribales inscrits dans les écoles publiques. On notera qu’il n’y a plus eu d’enseignement catho- lique masculin depuis le départ des Frères en 1881.

L’histoire de l’Eglise en Guyane est toute inscrite sur la courbe du nombre de ses prêtres avec ses hauts et ses bas, mais les hauts n’ont jamais de beaucoup dépassé la vingtaine, ce qui ne cesse d’être inquiétant pour une communauté catholique dont l’accroissement est maintenant très rapide.

b - Les religieuses

Les religieuses présentes en Guyane appartiennent à trois congrégations qui exercent des actions bien spécifiques. La plus ancienne, Saint-Paul de Chartres, est surtout hospitalière. A Cayenne, elle tient la clinique Saint-Paul maintenant située à la Madeleine (voir notice « Action sanitaire ») ; une maison de retraite pour personnes âgées et un service à l’orphelinat de Montjoly ; à Maripasoula, un centre de soins et une école avec un internat. Elle s’est installée aussi depuis 1976 à Papaichton.

La congrégation de Saint-Joseph de Cluny est plutôt enseignante. Elle tient à Cayenne, deux importan- tes écoles de jeunes filles : près de la cathédrale, l’externat Saint-Joseph qui a des classes primaires et secondaires, l’école A.M. Javouhey, ouverte en 1964 sur la paroisse Saint-Louis, qui fait le primaire et le technique, et un orphelinat, depuis 1937. Foyer de la Providence situé auprès de la cathédrale (voir notice « Action sociale »). Enfin, une religieuse exerce comme infirmière au dispensaire hansénien à Cayenne. A Mana, les religieuses ont une école primaire doublée d’un « home indien » ; elles allient aussi, avant 1975, donner les soins à l’ancien sanatorium d’Acarouany.

La congrégation des Sœurs franciscaines de Marie a, maintenant, des activités plus diffuses et d’inspira- tion plus missionnaire. Ses fraternités se trouvent, à Cayenne, cité Zéphyr, où se trouve la Maison provinciale. A Sinnamary (depuis 1947) elles tiennent un « home indien », un jardin d’enfants, le dispensaire « B » et un atelier artisanal qui aide à leur subsistance. A St-Laurent, jusqu’en 1973, elles donnaient des soins à l’Hôpital et tenaient un important établissement scolaire (Saint-Léon) que l’Etat a repris ; à Apatou et à Grand Santi, elles dispensent soins et enseignement.

Quelques 85 religieuses résident ainsi en Guyane. Celles de Saint-Paul sont presque toutes créoles des Antilles ou de la Guyane. Les autres ordres ont un recrutement beaucoup plus tourné vers la Métropole mais ouvert aussi à tous les continents chez les franciscaines.

Les religieuses sont associées à toutes les commissions de la pastorale diocésaine, cathéchèse, liturgie et art sacré, famille, enseignement…

Cette présence des religieuses en Guyane, depuis si longtemps, a certainement joué un rôle capital dans sa christianisation. Il ne faut pas perdre de vue que près de la moitié des jeunes filles de Cayenne ont été for- mées dans leurs écoles.

c - La communauté catholique

La grande majorité de la population adhère à l’Eglise Catholique, héritage d’une tradition déjà longue, maintenue au travers des luttes religieuses, et malgré des contacts les plus variés qu’elle a connus notamment à l’époque du pénitencier où affluèrent des hommes de tous horizons (musulmans, bouddhistes…). Sur l’ensemble de la population, on estime que 40 000 personnes sont des catholiques baptisés. Il n’existe pas d’enquête permettant d’apprécier le degré de pratique religieuse. Il faut cependant évoquer le contexte socio- logique qui, en dehors de Cayenne, porte une contradiction : d’une part, une vie encore assez proche de la nature, un sens religieux profond, des traditions ancrées ; d’autre part, une morale familiale très peu rigide qui fait que les baptêmes sont la règle mais les unions très instables et de ce fait assez peu susceptibles d’être sanctionnées par le mariage sacramentel.

Certaines pratiques extérieures sont très respectées, notamment les pèlerinages dont plusieurs sont parti- culièrement suivis ; ainsi celui de la Saint-Michel (les 29 septembre) à Matoury, celui de Notre-Dame de l’Espérance à Baduel (les 1^{er} mai), de Notre-Dame des Sept Douleurs (les 15 septembre) à Sinnamary, sans compter les cérémonies à l’occasion des fêtes patronales.

Du point de vue des œuvres et des mouvements, ils ont les mêmes qu’en Métropole :

- groupements de spiritualité : tertiaires de Saint-François, Hommes du Saint-Sacrement, Dames du Rosaire, la Ligue féminine d’action catholique, la Légion de Marie…

- œuvres caritatives : Secours Catholique, Conférence de Saint-Vincent de Paul,

- mouvements de jeunesse : Scouts et Guides de France, Cœurs vaillants et Ames vaillants.

- plus spécifiques peut-être, l’Association d’éducation populaire de la Guyane, les Compagnons Légion de Guyane.

La communauté catholique, face aux grands ébranlements que connaît l’Eglise depuis le Concile, semble rester très homogène et bien groupée autour de son évêque et de son clergé, en parfaite union avec la Saint-Siège. Les chiffres publiés par l’évêché pour 1977 vont dans ce sens : 1 147 baptêmes alors que l’état civil a enregistré 1 459 naissances, 117 mariages pour 199 civils y compris les remariages de divorcés. Les baptêmes sont suivis d’une éducation religieuse puisqu’on a compté une moyenne de 700 confirmations pendant la période des 5 dernières années. Le nombre d’enterrements religieux a été de 323 pour 452 décès enregistrés.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

L’Eglise en Guyane a d’abord eu à exercer une action missionnaire, non seulement auprès des esclaves dont les maîtres semblent s’être souvent peu souciés des âmes autant que des corps, mais aussi des popula- tions tribales, Noirs Réfugiés et Indiens, dont une partie reste encore fermement attachée aux croyances ancestrales ; pour elles, l’espoir de la conversion n’est pas abandonné. Mais aujourd’hui encore les positions acquises doivent faire l’objet d’une vigilance de tous les instants que ne facilite pas la mobilité des populations ni, de façon plus générale, la montée de l’athéisme contemporain. Il faudrait que l’Eglise de Guyane soit à même d’assurer maintenant sa propre destinée ; quelques-uns de ses enfants l’ont tout récemment compris en devenant prêtres, mais le chemin reste long. Elle ne le parcourra qu’en gardant l’esprit missionnaire.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

CABON, A. Le clergé de la Guyane sous la Révolution. *Revue de l’histoire des colonies françaises*, (37/4) 1950 : 173-202.

La Cathédrale de Cayenne. Cayenne, Evêché, 1957.

JANIN, Père J. *La religion aux colonies françaises sous l’Ancien Régime de 1626 à la Révolution*, 1942, 232 p. ; *le clergé colonial (1815-1850)*, 1936, 421 p. ; *les diocèses coloniaux jusqu’à la loi de séparation*, 1938, 364 p. ; *les églises créoles françaises*, 1939, 93 p. ; *histoire religieuse des vieilles colonies depuis la séparatori*, 1912 à 1938, 1940, 92 p. Paris, Maison Mère des Pères du Saint-Esprit.

TASTEVIN, Père. Abrégé historique de l’œuvre des Pères du Saint-Esprit à la Guyane. *Courrier d’Outre-Mer*, 4 et 5, 1932.

SPORTS ET LOISIRS - CULTES

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

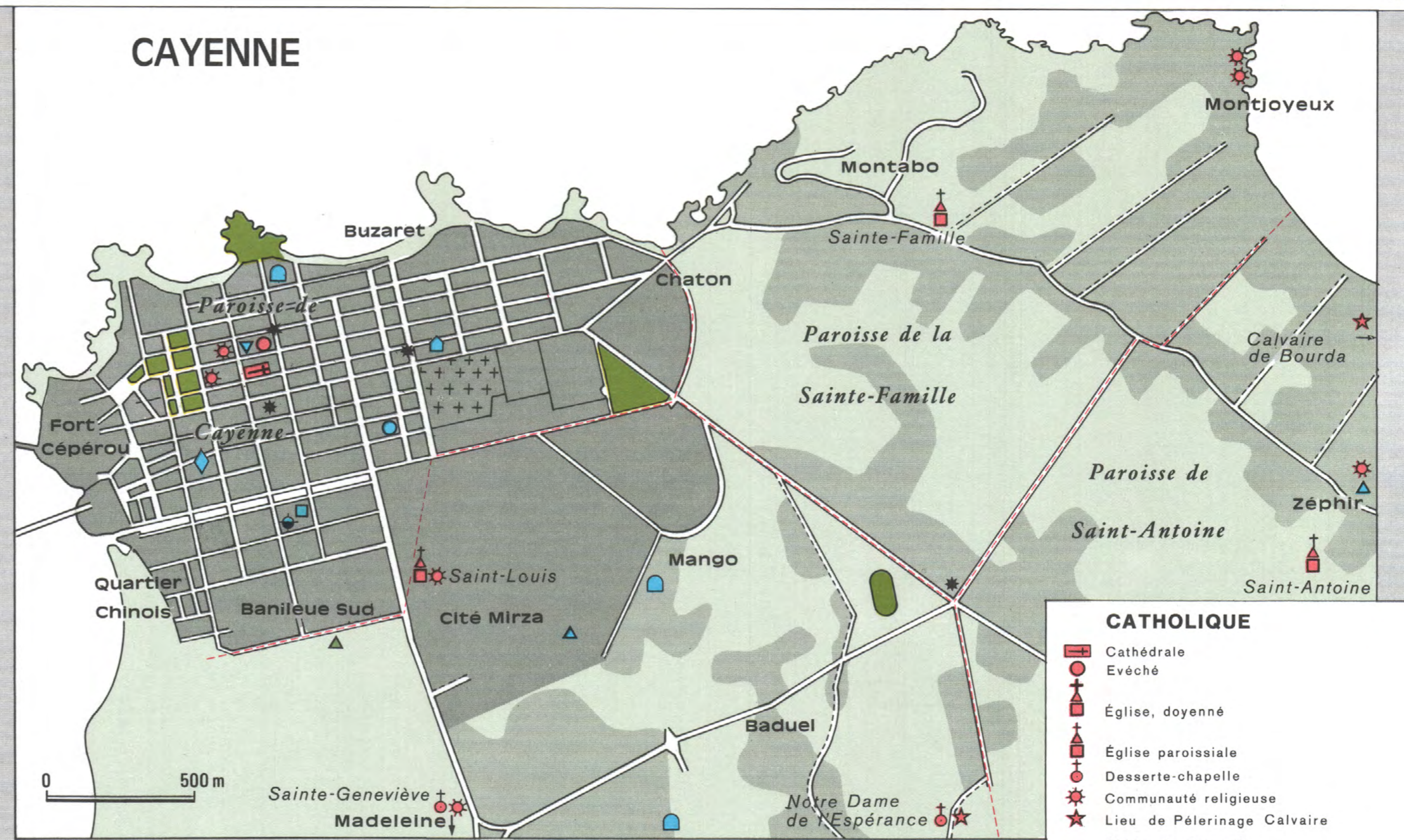
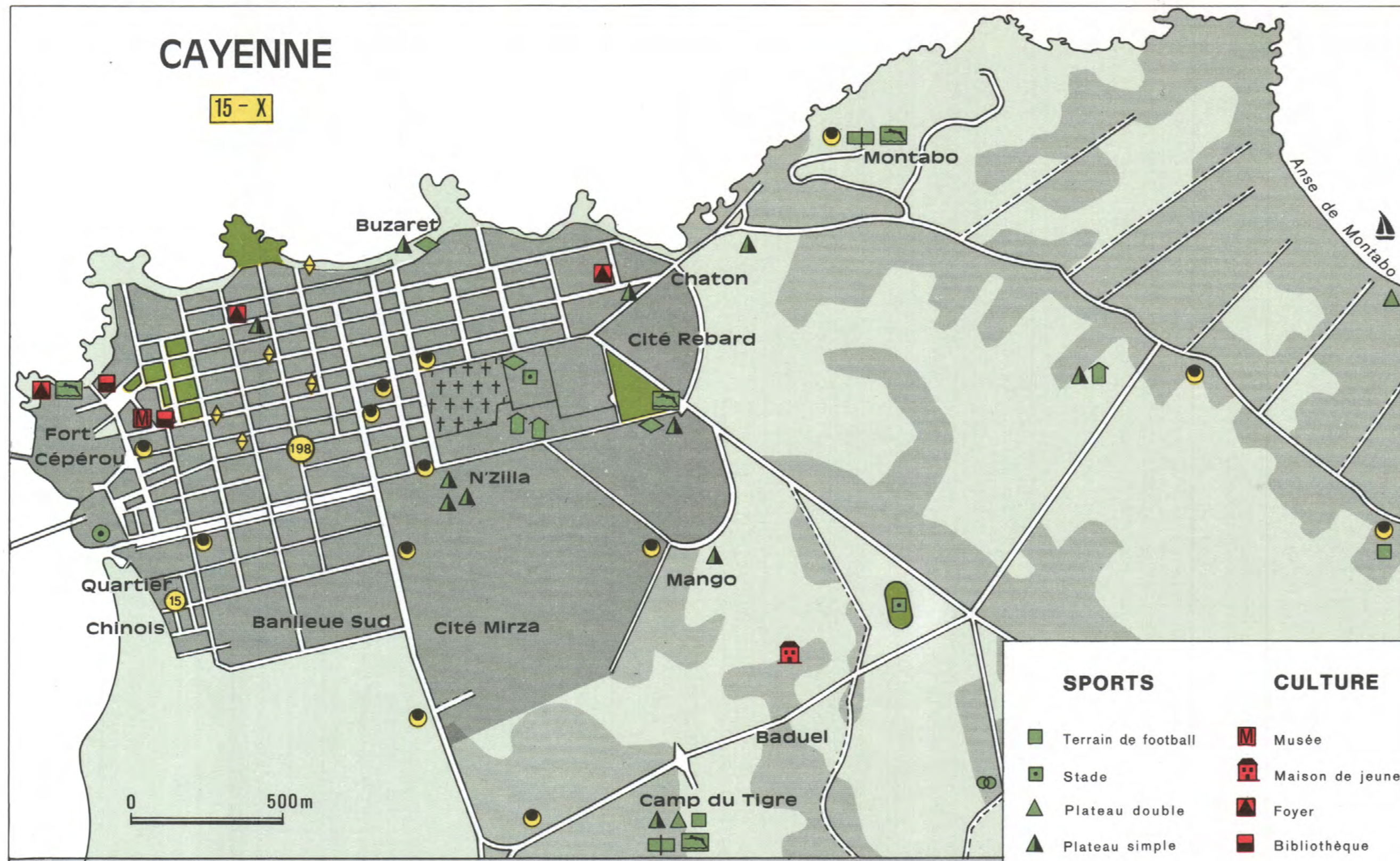
Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

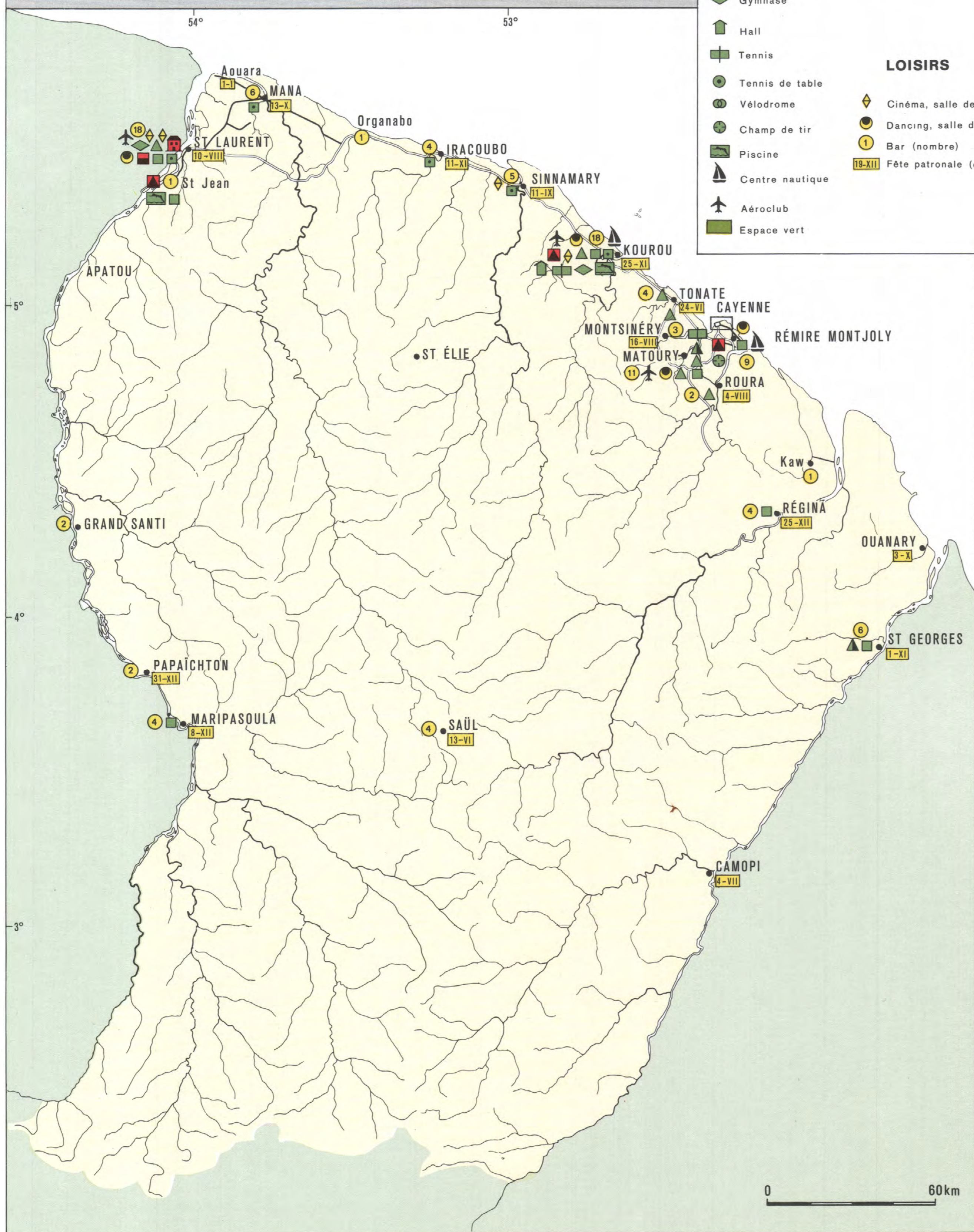
Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.

Le bâtiment de la cathédrale de Cayenne, construit par l'archevêque de Cayenne, le cardinal Jean-Marie Villot, en 1967, sur les plans de l'architecte français Jean Renaudie.



- | SPORTS | | CULTURE | |
|---------|----------------------------|---------|------------------|
| | Terrain de football | | Musée |
| | Stade | | Maison de jeunes |
| | Plateau double | | Foyer |
| | Plateau simple | | Bibliothèque |
| | Gymnase | | |
| | Hall | | |
| | Tennis | | |
| | Tennis de table | | |
| | Vélodrome | | |
| | Champ de tir | | |
| | Piscine | | |
| | Centre nautique | | |
| | Aeroclub | | |
| | Espace vert | | |
| LOISIRS | | | |
| | Cinéma, salle de spectacle | | |
| | Dancing, salle de bal | | |
| | Bar (nombre) | | |
| | Fête patronale (date) | | |

- CATHOLIQUE**
- Cathédrale
 - Evêché
 - Église, doyenné
 - Église paroissiale
 - Desserte-chapelle
 - Communauté religieuse
 - Lieu de Pèlerinage Calvaire
 - Limite de doyenné
 - Limite de paroisse
- PROTESTANT**
SECTES OU ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES
- Église Évangélique de Guyane
 - Desserte régulière
 - Église Chrétienne Évangélique
 - Mission Chrétienne Évangélique
 - Assemblée de Dieu de Guyane
 - Croisade Évangélique des Pêcheurs d'Hommes
 - Évangéliques Hmong
- SECTES FONDAMENTALISTES-MILLÉNARISTES-ADVENTISTES
- Mission des Adventistes du VII^e Jour
 - Témoins de Jéhovah
 - Desserte régulière
 - Église de Dieu du VII^e Jour



- ORDRES ET SOCIÉTÉS INITIATIQUES**
- Francs-maçons
 - Ordre Rosae Crucis
- CULTES ET RITES TRIBAUX**
- Cultes négro-américain
 - Rites amérindiens
- DIVERS**
- Musulmans
 - Bouddhistes
 - Foi Mondiale Bahai'e

Planche établie par Hung-Ning CHEUNG sous la direction de Gérard BRASSEUR 1978

© Centre d'Etudes de Géographie Tropicale (C. N. R. S.) - Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer - 1979

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

4. LA GUYANE



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

la Guadeloupe
la Martinique

la Guyane Française

- I. LA RÉUNION
- II. LA MARTINIQUE
- III. LA GUADELOUPE
- IV. LA GUYANE**

la Réunion

réalisé au Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du C.N.R.S. BORDEAUX-TALENCE

par l'atelier cartographique commun CEGET - ORSTOM.



avec le concours des départements de géographie des Universités d'Aix-Marseille II, de Bordeaux III, des Centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion; de l'ORSTOM pour l'Atlas de la Guyane.

comité de direction

des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Directeur de la publication

Guy LASSERRE, Professeur à l'Université de Bordeaux III,
Directeur du Centre d'Études de Géographie Tropicale du C.N.R.S.

Conseillers Scientifiques permanents

Jean DEFOS du RAU, Professeur Honoraire à l'Université d'Aix-Marseille II
Jean-François DUPON, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II
Marc BOYÉ, Maître-assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean-Claude GIACOTTINO, Chargé de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Christian GIRAULT, Attaché de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Jean-Claude MAILLARD, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean MARIEU, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III

Secrétaire Générale des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Guilène RÉAUD, Ingénieur du C.N.R.S. au Centre d'Études de Géographie Tropicale

Conseillers techniques principaux

Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur du C.N.R.S., Biogéographe au Centre d'Études
de Géographie Tropicale
Jean MENAULT, Ingénieur du C.N.R.S., Chef du Bureau de Dessin de
l'Institut de Géographie de l'Université de Bordeaux III
Jean-Pierre VIDAL, Photographe, Chef du Service de Reprographie
du Centre d'Études de Géographie Tropicale

rédaction de l'atlas

Coordination générale

Marc BOYÉ

Guilène RÉAUD
et
Gilbert CABAUSSEL

Direction scientifique

Marc BOYÉ
Maître-Assistant à
l'Université Bordeaux III
Chef du Laboratoire
de Géomorphologie du CEGET

Gérard BRASSEUR
Directeur de
Recherche à l'ORSTOM

Patronage scientifique

Guy LASSERRE
Professeur à
l'Université Bordeaux III
Directeur du Centre
d'Études de Géographie Tropicale
du CNRS

Gilles SAUTTER
Professeur à
l'Université Paris I
Membre du Comité Technique
de Géographie de l'ORSTOM

Jean MENAULT
Ingénieur du CNRS
Chef du bureau de dessin de l'Institut de Géographie
de l'Université Bordeaux III

Équipe de rédaction

ABONNENC Émile	Ingénieur de l'ORSTOM, en retraite.	CONDAMIN Michel	Docteur de l'Université de Paris, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	LE PONT François	Technicien (supérieur) de l'ORSTOM.
BELLOT Jean-Marc	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST, Université de Bordeaux III.	DECOUDRAS Pierre-Marie	Docteur en Géographie, Assistant à l'Université Jean-Bedel BOKASSA, Bangui (Empire Centrafricain).	MONSORO Alain	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
BELLOT-COUDERC Béatrice	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	DEGALLIER Nicolas	Diplômé d'Études Approfondies de Biologie, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	MOREAU Jean-Michel	Architecte des bâtiments de France, Directeur de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
BERNARD Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	DEMOLLIENS Henri	Conseiller de la Jeunesse et des Sports ; Cayenne.	OTHILY Arthur	Maître de Recherche à l'ORSTOM.
BLANCANEUX Philippe	Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	DIGOUTTE Jean-Pierre	Docteur en Médecine, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne.	PAJOT François-Xavier	Docteur ès Sciences, Maître de Recherche principal à l'ORSTOM.
BOYÉ Marc	Maître-Assistant à l'Université Bordeaux III, Responsable du Laboratoire de Géomorphologie du CEGET.	FAUQUENOY SAINT JACQUES Marguerite	Professeur associée à l'Université Simon Fraser, Burnaby (Canada).	PAPY Geneviève	Diplômée d'Études Approfondies d'Océanographie, Physicienne au CEGET.
BRASSEUR Gérard	Directeur de Recherche à l'ORSTOM.	FLEURY Marie-France	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST.	PERROT Yannick	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
CABAUSSEL Gilbert	Ingénieur du CNRS, Biogéographe au CEGET.	GRANVILLE Jean-Jacques de	Docteur ès Sciences, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PETIN Gérard	Ingénieur au Département des Études Minières, BRGM ; La Source.
CALMONT André	Docteur en Géographie, Professeur au Collège Zéphyr ; Cayenne.	GRENAND Françoise	Attaché de Recherche au CNRS.	PRADINAUD Roger	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.
CALMONT Régine	Maître en Géographie, Professeur au Collège Madeleine ; Cayenne.	GRENAND Pierre	Diplômé de l'EHESS, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PRÉ-AYMARD Pascal	Géographe, Certifié de Cartographie, Université de Bordeaux III.
CAROFF Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	GAZEL Marc	Ingénieur du GREF, Adjoint au Directeur régional de l'ONF pour la Guyane.	RADAMONTE Adèle	Centre ORSTOM ; Cayenne.
CHARDON Jean-Pierre	Maître-Assistant au Centre Universitaire Antilles-Guyane ; Martinique.	HAXAIRE Claudie	Botaniste, Faculté de Montpellier.	RÉAUD Guilène	Ingénieur du CNRS, Géographe au CEGET.
CHARDONNAUD Monique	Maître en Géographie, Professeur au Lycée de Barbezieux.	HOEPPFNER Laurence	Ancien professeur au CES Zéphyr, à Cayenne.	ROBO Rodolphe	Directeur du Service Culturel Départemental de la Guyane.
CHEUNG Hung-Ning	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	HOEPPFNER Michel	Ingénieur ENSEIH, Toulouse, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	RODIER Jean	Président du Comité Technique d'Hydrologie de l'ORSTOM, Ingénieur chef de l'EDF.
CHOUBERT Boris	Géologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS, ancien Directeur de l'Institut Français d'Amérique Tropicale (Centre ORSTOM de Cayenne).	JOLIVET Marie-José	Docteur en Sociologie, Maître de Recherche à l'ORSTOM.	ROSSIGNOL Martial	Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche à l'ORSTOM.
CLÉMENT Jean	Chef de division des inventaires du CTFT ; Nogent-sur-Marne.	Dr. LAC	Directeur de la DDASS ; Cayenne.	SEURIN Maggy	Ingénieur du CNRS, Géologue au CEGET.
		LÉGER Nicole	Professeur à la Faculté de Pharmacie, Paris.	TURENNE Jean-François	Docteur ès Sciences, Ingénieur agronome INA, Maître de Recherche à l'ORSTOM.